

Ouvriers de l'État, *En déflation volontaire ?*

Malgré la fin du moratoire, le nombre d'Ouvriers de l'État est en constante baisse depuis des années ! Au MINARM c'est environ 15 000 en 2018, 12 000 en 2021 et estimé par la DRH-MD en-dessous de 9 000 pour 2025...

Certaines professions, en plus de subir les écarts de salaires entre le privé et public, n'ont plus la possibilité d'être recrutées, depuis l'arrêté qui fixe les professions ouvertes au recrutement à 21 au lieu de 75, pour les établissements pouvant encore recruter...

L'avancement permet une reconnaissance des compétences acquises. Il dépend d'un taux fixé en interministériel et validé par Bercy. Il pourrait permettre de fidéliser s'il y avait un vrai déroulement de carrière complet pour tous avec un nombre suffisant de postes chaque année.

Mais là aussi, les taux sont en constante baisse... (-1 % dans au moins un groupe chaque année depuis 2018...).

En 2010, les Bordereaux de Salaire Ouvrier (BSO - Revalorisations salariales trimestrielles) sont suspendus. En 2016, ils sont désindexés de la métallurgie parisienne et rattachés au point d'indice de la Fonction Publique. En 13 ans nous avons obtenu seulement 2 x + 0,6 du point d'indice (juillet 2016 et février 2017) puis 3,5% en juillet 2022.

La conséquence directe de ces années de blocage des salaires est la baisse du pouvoir d'achat au 1^{er} janvier par rapport à l'année précédente, car les cotisations FSPOEIE ont augmenté tous les ans.

Pour compenser la perte de bordereaux en 2016, la DRH-MD crée plusieurs groupes de travail... puis ont vu le jour... la résorption des groupes IV N et V pour un reclassement en VI, la création d'un échelon 9, de groupes sommitaux HCC/T7, de passerelles, de reprise d'ancienneté qui ne compensent pas la perte du pouvoir d'achat que pouvait apporter les BSO. De plus, ces mesurette ne concernent qu'une faible partie de la population ouvrière de l'État, et ne font que retarder l'inévitable (voir plus bas).

La prime de rendement qui concerne l'ensemble des personnels à statut a été augmentée de 1% mais étant donné que c'est la moyenne, tous n'ont pas eu la chance de la retrouver sur la feuille de paie. Encore aujourd'hui de grandes réflexions sont menées sur l'attractivité et la fidélisation...

Quant au SMIC, il a augmenté pour la énième fois ! Ceci au 1^{er} mai (+2,9%) dû à l'inflation record subit partout en France de l'ordre de 6% : **la CGT** revendique une augmentation immédiate de 10% du point d'indice !

Le dispositif obsolète de l'indemnité de résidence et l'abattement de zone doit être revu à + 3 % et 0% pour toutes et tous !

A ce jour, le taux horaire brut du SMIC est donc monté à 11,52 € pour un salaire de 11,67 € en zone de - 2,7 % ! L'inévitable, c'est donc que le SMIC passe au-dessus d'un salaire de groupe VI échelon 1 dans quelques mois avec l'inflation qui continue de grimper...

Aussi, le FSPOEIE est un régime de retraite spécifique à notre statut d'ouvrier de l'État. Même si la réforme actuelle ne fait pas disparaître ce régime, la contestation actuelle dans tout le pays contre cette réforme des retraites amènerait les personnels à statut à travailler 2 ans de plus. Quant au dispositif de départ anticipé aux travaux insalubres, les 17 ans requis pour partir 5 ans avant seront-ils toujours de mise ? Faudra t'il ensuite 19 ans de travaux insalubres pour bénéficier d'un départ anticipé ? Encore beaucoup d'interrogations sur une réforme votée et approuvée par le gouvernement...

Mais elle ne doit pas mettre en suspens nos revendications !

- Une augmentation immédiate du point d'indice de 10%,
- La réouverture des Ecoles de Formation Techniques (EFT) et le recrutement par concours pour accéder à ce cursus,
- La réouverture de la passerelle d'accès au statut TSO pour tous les personnels civils de nos établissements,
- La reprise en compte de l'échelon d'affûtage lors de l'essai de validation de l'embauche,
- Le retour à l'embauche sur les 75 professions ouvrières de l'ensemble des professions de la nomenclature,
- Un salaire minimum d'embauche à 2270 € Brut (hors prime de rendement),
- La suppression des abattements de zone : « pour un travail égal il faut un salaire égal »,
- Le rétablissement de nos bordereaux de salaires trimestriels avec le rattrapage des sommes dues depuis 13 ans ainsi que la réévaluation des grilles de salaires de l'ensemble des catégories,
- Au minimum, un doublement de salaire à euros constants entre le début et la fin de la carrière pour tous,
- Un treizième mois,
- Un déroulement complet de carrière garanti pour tous,
- L'abandon du taux d'avancement qui ne reflète plus les réels besoins des établissements,
- Le maintien du Fond Spécial de Pension des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) dans les conditions actuelles,
- Le fractionnement des droits aux travaux insalubres pour permettre des départs anticipés.

Montreuil le 30 mai 2023

Fédération Nationale des Travailleurs de l'État CGT

263, rue de Paris - Case 541 – 93515 Montreuil Cedex

01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr

www.fnte.cgt.fr